

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-huit mai à seize heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 22 mai 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	Maire	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M. TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme WEDE	Sabrina	4^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6^{ème} adjoint	Mme KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M. BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	30
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Elodie FERRALI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°23 /25/V

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 28 mai 2025

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°118/23/XI du 02 novembre 2023,

Vu l'élection du Maire de la Ville du Mont-Dore, en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'élection des adjoints au Maire, en date du 28 mai 2025 ;

Vu la note explicative de synthèse n° 13/2025 du 22 mai 2025,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Article 2 : Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

1) Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Mathieu GOYON
M. Olivier BERTHELOT	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	M. Mickaël LELONG
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Raphaël TOFILI	M. Petelo SAO

2) Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :

M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Marie-Thérèse TU
Mme Chantal COURTOT	Mme Ivy POIA
Mme Catherine KRIVOBOK	M. Frédéric PARENT
M. Lionel PAAGALUA	M. Romuald PIDJOT
Mme Nadine JALABERT	M. Petelo SAO

3) Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des séniors, du handicap et du logement :

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFILI	Mme Ivy POIA
M. Michel BAUDRY	Mme Laure MOREAU
M. Pierre-Louis ALGAYRES	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Petelo SAO

4) Commission chargée de la condition féminine :

Mme Nadine JALABERT	M. Pierre-Louis ALGAYRES
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Nina JULIÉ
Mme Chantal COURTOT	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Catherine KRIVOBOK	M. Petelo SAO

5) Commission chargée de la culture :

Mme Marie-Thérèse TU	Mme Marjorie DEVRICHIAN
Mme Elodie FERRALI	Mme Laure MOREAU
Mme Catherine KRIVOBOK	M. Mickaël LELONG
Mme Chantal CHEN-SAN	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Petelo SAO

6) Commission chargée des sports :

M. Carl N'GUELA	M. Lolesio MAUVAKA
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Paul AUSU	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Petelo SAO

7) Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :

M. Mathieu GOYON	M. Lolesio MAUVAKA
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	Mme Nina JULIÉ
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	M. Frédéric PARENT
Mme Chantal COURTOT	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Catherine KRIVOBOK	M. Petelo SAO

8) Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :

M. Georges TARAIHAU	M. Carl N'GUELA
Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	Mme Nina JULIÉ
M. Olivier BERTHELOT	M. Frédéric PARENT
Mme Marjorie DEVRICHIAN	M. Romuald PIDJOT
M. Mathieu GOYON	M. Petelo SAO

Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

Article 4 : La délibération n°118/23/XI du 02 novembre 2023 est abrogée.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2025
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

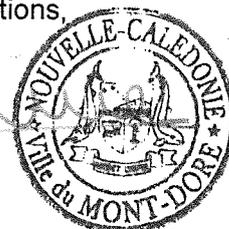
Le secrétaire de séance,



Elodie FERRALI



Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision administrative sud
Toutes directions et services
Etablissements publics communaux
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

DELIBERATION N° 118 /23/XI

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43/20/VII du 09 juillet 2020 portant création et composition des commissions municipales, modifiée par les délibérations n°73/21/VI du 24 juin 2021, n°06/22/III du 03 mars 2022 et n°35/23/VI du 22 juin 2023,

Vu la note explicative de synthèse n°85/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Article 2 : Il est créé, au sein du conseil municipal, les commissions permanentes composées de la manière suivante :

Commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion :

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN

M. Olivier BERTHELOT

M. Mathieu GOYON

Mme Sabrina WEDE

M. Raphaël TOFILI

Mme Marguerite FILIMOHAAU

M. Mickaël LELONG

Mme Laure MOREAU

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Petelo SAO

Commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale :

M. Pierre-Louis ALGAYRES

Mme Chantal COURTOT

Mme Catherine KRIVOBOK

Mme Nadine JALABERT

M. Lionel PAAGALUA

Mme Marie-Thérèse TU

Mme Ivy POIA

M. Frédéric PARENT

M. Romuald PIDJOT

M. Petelo SAO

Commission chargée de l'action sociale, des violences intrafamiliales, des seniors, du handicap et du logement :

Mme Fémia MOTUHI	M. Georges TARAIHAU
M. Raphaël TOFIL	Mme Ivy POIA
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Jean-Irénée BOANO
M. Michel BAUDRY	M. Petelo SAO

Commission chargée de la condition féminine :

Mme Nadine JALABERT	Mme Catherine KRIVOBOK
Mme Marguerite FILIMOHAAU	Mme Nina JULIE
M. Pierre-Louis ALGAYRES	Mme Laure MOREAU
Mme Sabrina WEDE	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
Mme Chantal COURTOT	M. Petelo SAO

Commission chargée de la culture :

Mme Marie-Thérèse TU	Mme Catherine KRIVOBOK
Mme Elodie TEHEI-VIBERT	Mme Laure MOREAU
Mme Fémia MOTUHI	M. Mickaël LELONG
Mme Sabrina WEDE	M. Romuald PIDJOT
M. Lionel PAAGALUA	M. Petelo SAO

Commission chargée des sports :

M. Carl N'GUELA	M. Paul AUSU
M. Michel BAUDRY	Mme Ivy POIA
Mme Valérie BOLO	M. Mickaël LELONG
M. Lolésio MAUVAKA	M. Jean-Irénée BOANO
Mme Marie-Thérèse TU	M. Petelo SAO

Commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement :

M. Mathieu GOYON	Mme Rusmaeni SANMOHAMAT
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN	M. Frédéric PARENT
Mme Catherine KRIVOBOK	Mme Nina JULIE
Mme Chantal COURTOT	Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL
M. Lolésio MAUVAKA	M. Petelo SAO

Commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique :

M. Georges TARAIHAU

M. Olivier BERTHELOT

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT

Mme Nina JULIE

M. Mathieu GOYON

M. Frédéric PARENT

Mme Vaea FROGIER

M. Romuald PIDJOT

M. Carl N'GUELA

M. Petelo SAO

Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont fixées par le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville.

Article 4 : La présente délibération abroge les délibérations n°43/20/VII du 09 juillet 2020, n°73/21/VI du 24 juin 2021, n°06/22/III du 03 mars 2022 et n°35/23/VI du 22 juin 2023.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

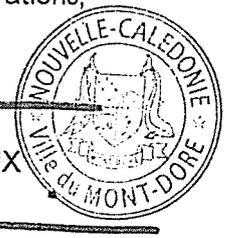
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Romuald PIDJOT

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Cabinet du Maire
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231102-118-23-XI-DE
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023